

COMMUNE DE



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2026

Présents : 14 – Quorum : 8 - absent : 1 (CHAZOTTE Maxime qui donne son pouvoir à DUGOUT Angélique)

Pascal BOUCHERET	Angélique DUGOUT	Thierry GUILLOT
Véronique CHAFFRAIX	Anne-Sophie GANNE	Ludivine JARUBASZ
	Séverine GASTEAU	Aurélie MICHEAU
François CLUZEL	Estelle GIRARD PUVINEL	Stéphane NEBUS
Romain DENERVAUD	Patrice GUILLOT	Damian WALSH

Invitée : Laurie CHEFDEVILLE (Secrétaire générale de mairie).
Geneviève BOINO (Conseillère aux décideurs locaux)

Ordre du jour :

- 01 - Adoption du Procès-Verbal du 03 avril 2026
- 02 - Vote des taux d'imposition 2026
- 03 - Budget Principal : Budget Primitif 2026
- 04 - Affectation de charges de personnel liées à l'assainissement au Budget
Assainissement
- 05 - Fixation de la durée d'amortissement des travaux du poste de relevage

- 06 - Budget Assainissement : Budget Primitif 2026
- 07 - Associations - Subvention exceptionnelle
- 08 - Centre de gestion (CDG63) - Convention d'aide au recrutement
- 09 - Désignation des membres de la commission de Révision des Listes Electorales
- 10 - Programme Ré-habiter Rural : Résidence autonomie et engagement de la commune
- 11 - Information sur la remise à jour du fichier abonnés à l'assainissement
- 12 - Commissions thématiques de la communauté de communes CCV
- 13 - Questions diverses

La séance débute à 19h30.

Président de séance : Stéphane NEBUS (Maire)

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GANNE

Stéphane NEBUS procède à l'appel.

01 - Adoption du Procès-Verbal du 03 avril 2026

Validation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 03 avril 2026.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

02 - Vote des taux d'imposition 2026 / Délibération MA-DEL-2026-044

M. le Maire donne lecture des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales.

Les taux d'imposition non-modifiés et proposés par la commission Finances sont les suivants :

- 33,95% pour la Taxe Foncière Bâtie
- 130,92% pour la Taxe Foncière Non Bâtie
- 8,54% pour la Taxe d'Habitation

La délibération sur les taux d'imposition 2026 est adoptée à l'unanimité.

03 - Budget Principal : Budget Primitif 2026 / Délibération MA-DEL-2026-045

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission finance du 23 avril 2026 ;

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de La Goutelle

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de La Goutelle pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune est voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote a lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7,50% en fonctionnement et investissement.

Section de Fonctionnement			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
011-Charges à caractère général	354 959,50 €	013-Atténuations charges	1 500,00 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	224 500,00 €	70-Produit des services	54 700,00 €
014-Atténuation de produits	2 500,00 €	73-Impôts et taxes	330 599,00 €
65-Autres charges de gestion courante	102 100,56 €	74-Dotations et participation	158 602,00 €
		75-Autres produits de gestion courante	63 300,00 €
Total des dépenses de gestion courante	684 060,06 €	Total des produits de gestion courante	608 701,00 €
66-Charges financières	12 500,00 €	76-Produits financiers	7,00 €
67-Charges exceptionnelles	500,00 €	77-Produits exceptionnels	500,00 €
68-Dotation aux provisions	2 000,00 €		
Total des opérations réelles	699 060,06 €	Total des opérations réelles	609 208,00 €
023-Virement section d'investissement	57 024,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
042-Dotations d'amortissements	25 260,00 €	043-Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect.	0,00 €
Total Opérations d'ordre	82 284,00 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €
002-Résultat reporté	0,00 €	002-Résultat reporté	172 136,06 €
Total dépenses Fonctionnement	781 344,06 €	Total recettes Fonctionnement	781 344,06 €

Section d'Investissement			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
20-Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13-Subventions d'investissement	51 916,00 €
21-Immobilisations corporelles	29 000,00 €	16-Emprunts	150 000,00 €
23-Immobilisations corporelles en cours	182 800,00 €	10-Dotations, Fonds divers et réserves	49 391,97 €
16-Emprunts et dettes assimilées	60 600,00 €	165-Dépôts et cautionnement	600,00 €
27-Autres immobilisations financières	1 600,00 €		
Total des dépenses réelles	294 000,00 €	Total des recettes réelles	251 907,97 €
041-Opérations patrimoniales	200 000,00 €	021-Virement de la section fonctionnement	54 024,00 €
		040-Tranfert entre sections	25 260,00 €
		041-Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Total des opérations d'ordre	200 000,00 €	Total des opérations d'ordre	282 284,00 €
001-Solde d'exécution reporté	40 191,97 €	001-Solde d'exécution reporté	0,00 €
Restes à réaliser 2024	285 000,00 €	Restes à réaliser 2024	285 000,00 €
Total dépenses Investissement	819 191,97 €	Total recettes Investissement	819 191,97 €

Le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes toutes sections confondues à hauteur de 1 600 536,03 Euros (en section de fonctionnement : 781 344,06 et en section d'investissement : 819 191,97) est voté à l'unanimité.

04 - Affectation de charges de personnel liées à l'assainissement au Budget Assainissement / Délibération MA-DEL-2026-046

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au budget assainissement les charges de personnel liées aux travaux d'assainissement effectués par les agents techniques. À la vue du transfert Eau-Assainissement aux intercommunalités, il est important que le budget assainissement soit le plus réaliste possible notamment sur les charges de fonctionnement liées aux personnels, les autres charges étant déjà intégrées à celui-ci.

Il propose l'estimation suivante :

- Entretien hebdomadaire STEP et poste de relevage : 104h/an
- Faucardage des roseaux STEP : 70h/an
- Entretien des espaces verts STEP et poste de relevage : 30h/an

Total : 204h/an soit environ 12 % de leur temps de travail annuel soit environ 5 000,00 €.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'affecter cette somme au budget assainissement en dépense de fonctionnement au compte 648 et de créer une recette de fonctionnement au budget principal au compte 708421

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

L'affectation est approuvée à l'unanimité.

05 - Fixation de la durée d'amortissement des travaux du poste de relevage/Délibération MA-DEL-2026-047

Suite à la demande du Conseiller au Décideur Local en charge de notre commune, M. le Maire explique qu'il faut fixer la durée d'amortissement des travaux de renouvellement du poste de relevage Route de St-Jacques ainsi que l'année du début de cet amortissement.

Suite aux différents échanges avec notre CDL, M. le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 5 ans à compter de l'année 2026 pour les travaux de renouvellement du poste de relevage route de St-Jacques (Inventaire N°2020-02).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

06 -Budget Assainissement : Budget Primitif 2026 /Délibération MA-DEL-2026-048

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission finance du 23 avril 2026 ;

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune de La Goutelle ;

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget assainissement de la commune de La Goutelle pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget assainissement de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 49 abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement.

Section de Fonctionnement			
Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
011-Charges à caractère général	20 700,00 €	70-Produit des services	14 250,00 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	74-Dotations et participation	39 850,56 €
Total des dépenses de gestion courante	25 700,00 €	Total des produits de gestion courante	54 100,56 €
66-Charges financières	2 300,00 €	76-Produits financiers	0,00 €
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	0,00 €
Total des opérations réelles	28 000,00 €	Total des opérations réelles	54 100,56 €
023-Virement section d'investissement	0,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert	7 919,00 €
042-Dotations d'amortissements	46 159,00 €	043-Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect.	0,00 €
Total Opérations d'ordre	46 159,00 €	Total des recettes d'ordre	7 919,00 €
002-Résultat reporté	0,00 €	002-Résultat reporté	12 139,44 €
Total dépenses Fonctionnement	74 159,00 €	Total recettes Fonctionnement	74 159,00 €

Section d'Investissement			
Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
20-Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	13-Subventions d'investissement	0,00 €
21-Immobilisations corporelles	88 647,77 €	16-Emprunts	0,00 €
23-Immobilisations corporelles en cours	2 000,00 €	10-Dotations, Fonds divers et réserves	0,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	11 500,00 €		
Total des dépenses réelles	162 147,77 €	Total des recettes réelles	0,00 €
040-Opérations amortissement subvention	7 919,00 €	040-Tranfert entre sections	46 159,00 €
Total des opérations d'ordre	7 919,00 €	Total des opérations d'ordre	46 159,00 €
001-Solde d'exécution reporté	0,00 €	001-Solde d'exécution reporté	123 907,77 €
Restes à réaliser 2024	0,00 €	Restes à réaliser 2024	0,00 €
Total dépenses Investissement	170 066,77 €	Total recettes Investissement	170 066,77 €

Le budget assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes toutes sections confondues à hauteur de 244 225,77 € (en section de fonctionnement : 74 159,00 € et en section d'investissement : 170 066,77 €) est voté à l'unanimité.

07 - Associations - Subvention exceptionnelle /Délibération MA-DEL-2026-049

M. le Maire donne connaissance de la demande du Comité des Fêtes de La Goutelle portant sur une subvention exceptionnelle pour fêter les 60 ans de l'association.

Après discussion, la Commission Finances propose d'accorder au Comité des Fêtes un montant de 1 000,00 € de subvention exceptionnelle pour couvrir les frais de l'animation pyrotechnique de la fête patronale.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

08 -Centre de gestion (CDG63) - Convention d'aide au recrutement / Délibération MA-DEL-2026-050

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux employeurs territoriaux une mission facultative d'accompagnement au recrutement et/ou à la rédaction de fiches de poste ;

Considérant que dans le cadre de cette mission, la commune de La Goutelle peut recourir, en tant que de besoin et à sa demande, à l'une ou à la totalité des phases d'accompagnement en matière de recrutement et/ou à la rédaction de fiches de poste ;

Pour bénéficier de cette mission, il convient de délibérer pour autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

09 - Désignation des membres de la commission de Révision des Listes Electorales Délibération MA-DEL-2026-051

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral. Outre sa publication, il appartient au préfet de notifier individuellement aux membres cet arrêté.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

-Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle.

-Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat. -

Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

M. GUILLOT Patrice (par ordre du tableau) a accepté d'être désigné membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales et Mme CHAFFRAIX Véronique a accepté d'être membre suppléant.

Les personnes suivantes sont proposées au rôle de délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat : LEBOIS Olivier (titulaire) et THOMAS Jean-Claude (suppléant)

Les personnes suivantes sont proposées au rôle de délégué de la présidente du Tribunal Judiciaire : VIALIS Romain (titulaire) et MASSE Michel (suppléant)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10 - Programme Ré-habiter Rural : Résidence autonomie et engagement de la commune / Délibération MA-DEL-2026-052

Concernant le projet de résidence autonomie sur la parcelle AP164, la CCV a invité le conseil municipal à se positionner sur:

- Le principe de mise à disposition du foncier
- Le niveau d'engagement sur les aménagements extérieurs
- La gestion des espaces autre que les logements

Il est retenu que la commune s'engage à la mise à disposition du foncier pour l'euro symbolique et n'envisage pas de s'engager sur d'autres participations (aménagement des espaces extérieurs, participation à la réalisation et au financement des locaux communs...)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11 - Information sur la remise à jour du fichier abonnés à l'assainissement

M. le Maire donne connaissance des travaux menés sur la liste des abonnés à l'assainissement collectif de la commune de La Goutelle.

En effet suite à la mise à jour de ce fichier il s'avère que plusieurs résidences raccordées à l'assainissement collectif ne sont pas facturées. M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces résidences vont faire l'objet d'un signalement à la société SAUR afin de régulariser la situation dès que possible avec une potentielle rétroactivité sur le paiement de la redevance assainissement.

12 -Commissions thématiques de la communauté de communes CCV

À la suite du Conseil communautaire du 28 Avril, neuf commissions intercommunales thématiques (hors commissions obligatoires) ont été validées ; la CCV demande si des élus veulent se positionner.

1/ Commission des Finances

ROUGHEOL Cédric / BOINO Geneviève / SOUCHAL Boris

2/ Culture, Patrimoine, Tourisme et Communication

VP en charge : Boris SOUCHAL / VP délégué : Olivier DAVID

Lecture publique

Tourisme / randonnées

Culture / patrimoine / MAC

Communication

3/ Jeunesse, Parentalité, Sport et Vie associative

VP en charge : Lionel MULLER / VP délégué : Boris SOUCHAL

Enfance / jeunesse / parentalité

Associations

Sport

Enseignement musical

4/ Économie, Artisanat et Commerces, Dynamisation des cœurs de bourg

VP en charge : Philippe FAURE / VP délégué : Jean-Luc FRUCHART

Économie

Zones d'activités

Cœurs de bourg / PVD

5/ Habitat et Urbanisme

VP en charge : Olivier DAVID / VP délégué : Jean-Luc FRUCHART

OPAH / façades / PIG

REHABITER'RURAL

Urbanisme

Aire d'accueil des gens du voyage

Observatoire du logement

6/ Mobilité et Transition écologique

VP en charge : Jean-Luc FRUCHART / VP délégué : Pascal GAULON

Mobilité

Énergies renouvelables

Transition écologique

7/ Action sociale et Santé

VP en charge : Pascal GAULON / binôme : Yannick BONY

Maisons de santé : SEM, hébergement des professionnels de santé

CIAS

Logements d'urgence

8/ Proximité, France Services, Numérique, Agriculture et Forêt

VP en charge : Virginie VEDRINE / VP délégué : Philippe FAURE

Agriculture et forêt

Numérique

Tiers-lieux

France Services

9/ Environnement

VP en charge : Luc CAILLOUX / VP déléguée : Virginie VEDRINE

GEMAPI

SPANC

SAGE

Commission Jeunesse, Parentalité, Sport et vie associative : DUGOUT Angélique

Commission Économie, Artisanat et Commerces, Dynamisation des cœurs de bourg:
WALSH Damian

Commission Habitat et Urbanisme : NEBUS Stéphane et GANNE Anne-Sophie

Commission Action sociale et Santé : GANNE Anne-Sophie

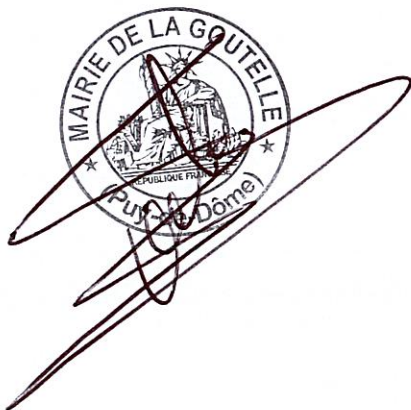
Commission Proximité, France Services, Numérique, Agriculture et Forêt :
GASTEAU Séverine

Commission_Environnement : DUGOUT Angélique

13 - Questions diverses

- Information sur la titularisation de l'agent ROUX Yann à la date du 09/05/2026
- Point sur le budget de la Caisse des écoles voté le 24/04/2026 : maintien d'une dotation de 800 euros par classe
- Information sur le début des travaux des 2 ponts sur le secteur de La Quarte/Vanauze en lien avec la commune de Montfermy
- Demande de mise à disposition de la salle de la mairie en juin pour l'organisation de la fête des voisins d'une partie des habitants du bourg. Actuellement, la salle de la mairie est réservée aux associations. Le conseil accepte néanmoins cette demande à titre exceptionnel pour cette année. La commission Culture-Animation-Associations-Tourisme et la commission Finances-Budget-Location statuera ultérieurement sur les conditions d'utilisation de cette salle.

Le Maire Stéphane NEBUS



La secrétaire Anne-Sophie GANNE

A blue ink signature, likely belonging to Anne-Sophie Ganne, is written on the page.